



Genève,  
ville de sport



## COVID-19 – DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL

### Demande de soutien fédéral

Suite à l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement dans le domaine du sport visant à atténuer les conséquences des mesures prises par la Confédération pour lutter contre le coronavirus, [l'Office Fédéral du Sport \(OFSP\)](#) a édité une [procédure](#) destinée aux associations actives dans le domaine du sport populaire pour déposer une demande de soutien. Vous y trouverez toutes les démarches à effectuer auprès de cet organe pour déposer une demande.

### Demande de soutien auprès du Fonds du sport Genevois et des collectivités publiques du Canton et de la Ville de Genève (via la plateforme du Fonds du sport)

- La soumission d'une demande de soutien exceptionnel est obligatoirement et uniquement liée aux conséquences de la pandémie COVID-19 sur les finances de votre entité sportive.
- Toutes les demandes déposées seront analysées et traitées. Cependant, la soumission d'une demande ne garantit en aucun cas un soutien financier de la part des collectivités publiques.
- Chaque demande doit intégrer les justificatifs formels faisant état d'une situation financière déficitaire liée à la situation actuelle. Il est possible de soumettre plusieurs demandes par association.

Les montants qui vous seront potentiellement attribués le seront en fonction du montant global à disposition et du nombre de demandes soumises.

Merci de votre compréhension

**Marche à suivre concernant la demande de soutien aux collectivités publiques** (un guichet unique regroupant le Fonds du sport, l'Office cantonal de la culture et du sport et Service des sports de la Ville de Genève).

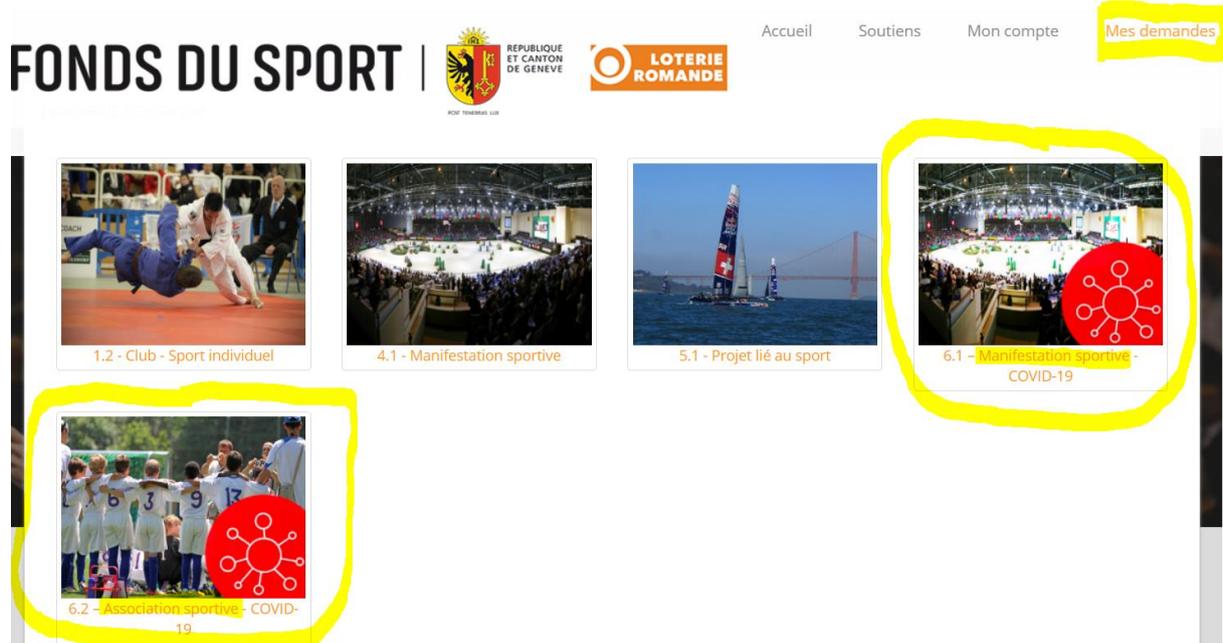
- **Qui peut soumettre une demande ?**
  - Organisations et clubs sportifs genevois, à but non lucratif
  - Associations faîtières sportives du canton de Genève
  - Organismes de manifestations sur le canton de Genève
- **Quels types de soutiens sont possibles ? (les exemples ne sont pas exhaustifs)**
  - **Domaine 6.1 - Manifestation sportive Covid-19 :**  
Par ex : annulation ou report de la manifestation sportive ou éventuellement son maintien juste avant l'interdiction
  - **Domaine 6.2 - Association/club sportif Covid-19 :**  
les pertes liées aux perturbations de la situation actuelle sur les activités sportives courantes ainsi que sur le fonctionnement de l'association ou du club sportif.

- **Est-il possible de déposer plusieurs demandes ?**
  - oui, la demande doit concerner des pertes avérées et justifiables au moment de la soumission, il est possible de déposer des demandes sur les deux domaines.
- **Où et comment déposer la demande de soutien exceptionnel ?**

[Sur la plateforme du Fonds du sport](#) (cliquez sur ce lien)

2 possibilités :

- **Vous avez un compte existant** : connectez-vous avec votre email de connexion et remplissez la demande choisie sous 'nouvelle demande'
- **Vous n'avez pas de compte**, dans ce cas :
  1. créer un profil (nouveau compte)
  2. Déposer la demande (nouvelle demande)



**Pour toute question administrative concernant la soumission des demandes, contactez-nous uniquement par e-mail à l'adresse suivante : [covid19@aideausport.ch](mailto:covid19@aideausport.ch)**

L'Office Cantonal du sport et de la culture ainsi que le Service des Sports de la Ville de Genève ne répondront pas aux sollicitations couvertes par cette procédure, il faut donc que toutes vos questions, remarques, dépôts de dossiers en lien avec le Covid19 soient faits uniquement sur cette plateforme.

6 avril 2020